

## 11 raisons pour le chef d'entreprise de choisir la médiation commerciale

Durée maîtrisée

Coût financier maîtrisé

Confidentialité absolue  
(versus la « mauvaise »  
publicité du procès)

Simplicité et  
rapidité de la  
mise en oeuvre

Liberté totale de  
conclure ou non  
un accord

Absence de risques : en cas  
d'échec la reprise des poursuites  
judiciaires reste toujours possible

Sauvegarde ou  
rétablissement possible des  
relations commerciales

Totale maîtrise par  
les parties de la  
solution à leur litige

Solution adaptée à la  
situation réelle des  
entreprises

Richesse  
créatrice infinie  
de solutions

Pérennité de la  
solution et  
sécurité juridique